

BULLETIN MUNICIPAL D'ALBERTVILLE



JUIN 2020

SOMMAIRE

JUIN 2020

1. Informations générales
2. Séance du conseil
3. Photos pour le livre du centenaire
4. Rapport du maire
5. Distribution des bacs à fleurs et fanions
6. Centenaire d'Albertville
7. Parc municipal
8. Votre église vous lance un SOS
9. Horaire de la fabrique
10. Détecteur de fumée
11. Logements vacants
12. Traiteur Francine Bérubé
13. Ami citoyen
14. Casse-Croute Coop
15. Conseil d'administration Garage Coop d'Albertville
16. Offre d'emploi Casse-croûte Coop
17. Rayon de partage en santé mentale
18. Règlement concernant les chiens
19. Certification d'autorisation de rénovation
20. Permis de piscine
21. Réouverture des écocentres de Causapscal et Sayabec
22. Feux interdit, déchet et vandalisme à la Seigneurie du Lac Matapédia
23. Le coin détente

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À partir du 22 juin 2020, pour la période estivale le bureau sera ouvert le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Svp respecter les mesures suivantes :

1. Désinfection des mains obligatoires;
2. Se tenir du côté de la bande verte collée au sol en avant du bureau de la direction;
3. Deux (2) personnes maximums dans l'entrée;
4. Respectez le deux (2) mètres de distanciation;
5. Si vous avez des symptômes, nous contacter par téléphone.



albertville@mrcmatapedia.qc.ca



418-756-3554

Les bureaux de la MRC de la Matapédia sont fermés à la population, mais les employés restent disponibles par téléphone du lundi au vendredi de 8 h00 à 16 h00.



418-629-2053

SCÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance municipale est le :

✓ 6 juillet 2020

Prenez note qu'elle se tiendra à huis clos

PHOTOS POUR LE LIVRE DU CENTENAIRE

Ceux et celles qui ont fourni des photos pour le livre du centenaire, vous pouvez communiquer avec Mme Monique Landry pour les récupérer.

RAPPORT DU MAIRE

SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

À tous les contribuables d'Albertville, je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2019, ainsi que les prévisions pour 2020.

Faits saillants des états financiers 2019

En date du 31 décembre 2019, les revenus de fonctionnement de la municipalité s'élevaient à 790 040 \$ et les revenus d'investissement à 1 587 722\$, ce montant correspond à la subvention du Ministère du Transport pour les investissements effectués au Rang 6 Sud et à la route Matalik qui se sont terminés en 2018. Les dépenses sont quant à elles de 814 545 \$ et les investissements en infrastructure de 290 709 \$. Ces investissements consistent principalement au renforcement de la toiture de la salle communautaire, l'achat d'un souffleur, de l'asphaltage dans le Rang 5 et le rechargement de gravier au Rang 3. Le solde des différentes réserves financières est au montant de 118 878\$, l'excédent de fonctionnements affectés est de 135 432\$ et l'excédent de fonctionnements non affectés est de 196 741\$.

Prévisions pour 2020

Le 19 décembre dernier, le conseil municipal a adopté le budget pour 2020. Le budget de fonctionnement a été établi à 887 074\$ et les investissements à 1 676 794\$ pour un total de 2 563 868\$.

Des travaux de réfection seront réalisés sur la rue St-Raphaël Nord et le 5^{ième} Rang Nord. Le contrat a été octroyé par soumission, au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Entreprises d'Auteuil et fils. Ces travaux débuteront vers le 20 juillet et une portion de près de 4 km sera effectué sur une période d'environ 8 semaines.

Bien sûr, nous ne pouvons passer à côté du fait que nos festivités pour le centenaire prévues en juillet 2020 sont annulées et remises du 29 juillet au 1^{er} août 2021. Le comité du centenaire est toujours en action pour les préparatifs. Suite à la COVID, les préparatifs sont un peu aux ralentis, mais les rencontres reprendront sous peu.

Nous attendons l'autorisation du Ministère des Affaires Municipales pour être en mesure de reprendre les réunions des différents organismes d'Albertville dans nos locaux municipaux et par le fait même d'autoriser les citoyens à assister aux séances du conseil.

Martin Landry, maire

DISTRIBUTION DES BACS À FLEURS

Le comité de développement d'Albertville vous invite à la

Distribution des bacs à fleurs - 2020

Ce mercredi 24 juin, les citoyens d'Albertville sont conviés à l'annuelle distribution des bacs à fleurs. Le comité vous invite à venir récupérer un bac dans le stationnement du bâtiment municipal vers midi, des mesures de distanciation seront bien sûr appliquées. Contribuez à colorer notre village en le plaçant en façade de votre maison.

Comme les années précédentes, vous serez responsable de l'entretien de votre bac que nous récupérerons à l'automne.



Limité à 50 bacs donc,
premier arrivé premier servi!



Profitez de cette occasion pour vous procurer vos fanions au coût de \$1,35/pied pour égayer notre municipalité et souligner le centième



CENTENAIRE D'ALBERTVILLE

ARTICLES PROMOTIONNELS

**OUTILS
PROMOTIONNELS**
DU CENTENAIRE
1920 • 2020

100 
ALBERTVILLE
Une histoire qui se poursuit



VERRE À BIÈRE

1/12\$
2/20\$



BOÎTE DE CHOCOLATS
FORESTIER 7\$



STYLOS 5\$



AUTOCOLLANT 5\$

LES OUTILS SERONT DISPONIBLES:

Garage-Coop d'Albertville • Municipalité • Boutique aux 1001 Fêtes

POUR INFORMATION: Sylvain Sénéchal, président du comité du centenaire / courriel: gylsyl@live.ca / page 

**Des t-shirts sont aussi disponibles au coût de 15\$
Grandeur petit à XXL de couleur gris**



Le livre du centenaire sera bientôt disponible.

Même si les festivités de notre centenaire sont remises à 2021, nos projets de photos ainsi de que l'embellissement des petites chaises d'écoles sont toujours d'actualité. Vous pouvez faire parvenir vos photos à albertville@mrcmatapedia.qc.ca. Pour les petites chaises, vous pouvez contacter Gilberte au 418-753-5342 ou Mélissa au 418-756-3554
poste 1

PARC MUNICIPAL

Lorsque vos enfants veulent venir jouer au parc, merci d'amener votre désinfectant et de l'utiliser avant et après utilisation des jeux. Svp garder l'endroit propre, ramasser les jeux de la boîte Wix avant de partir. L'aménagement du bassin d'eau a dû être refait, donc ne pas jouer avec les roches autour du bassin d'eau et ne pas marcher sur le paillis.

Merci de nous aider à garder un bel environnement!

VOTRE ÉGLISE VOUS LANCE UN S.O.S

Le comité de la fabrique a un besoin urgent de votre soutien.

Puisque la situation avec la Covid 19 nous a contraint d'annuler nos activités de levées de fonds, nous sollicitons votre aide sous forme de dons pour maintenir notre église en vie (électricité, chauffage, assurances, téléphone).

Si nous voulons être en mesure de fêter notre centième en 2021 avec tout notre patrimoine et notre histoire, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez faire vos dons par chèque au nom de
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-RAPHAEL- D'ALBERTVILLE

Vous pouvez laisser vos dons par chèque ou en argent au bureau de la fabrique durant les heures d'ouverture ou au domicile de Francine Bérubé, présidente du comité de la fabrique.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN!

HORAIRE DE LA FABRIQUE

Tous les jeudis de 8h30 à 11h00 par téléphone seulement

Secrétaire : Mme Sylvie Roussy

Téléphone : 418-756-6368

DÉTECTEUR DE FUMÉ

Il nous reste quelques détecteurs de fumé à donner qui sont encore valide pour 5 ans. Passez nous voir durant nos heures d'ouverture.

LOGEMENTS VACANTS LES HABITATIONS D'ALBERTVILLE



Libre immédiatement

PROMOTION 1 MOIS GRATUIT

Un grand 3 ½, situé au 2^e plancher
395 \$ par mois, non chauffé et non éclairé
Entrée laveuse-sécheuse et stationnement

Bientôt disponibles

Deux grand 4 ½ un situé au rez-de-chaussée ainsi qu'un au 2^e plancher seront bientôt disponibles.

430 \$ par mois, non chauffé et non éclairé
Entrée laveuse-sécheuse, stationnement et un grand local de rangement

Vous pouvez contacter Jacques Joncas au 418-631-5874

SERVICE TRAITEUR FRANCINE BÉRUBÉ



Vous voulez sauver du temps! De délicieux pâtés, egg roll, cipaille, tartes et buffet froid sont disponible sur demande.

Contacteur Francine au 418-756-3931

AMI(E) CITOYEN(NE)

Texte d'un citoyen(ne)



**C'est à toi que nous faisons appel
Afin que notre Municipalité soit plus belle
Regarde sur ton p'tit coin de terre
Ce qu'il y a à faire
Puis sort ta pelle et ton râteau
Ramasse ce qu'il y a de trop**

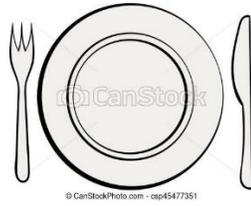
**Ne te gêne pas, mets un peu de peinture
Ajoute un brin de verdure, redresse la clôture
Il y a peut-être un arbre, une fleur à planter
Fais tout ça avec beaucoup de fierté
Nous comptons sur ta bonne foi
Afin qu'un dépotoir n'aménage pas chez-toi**

**Avec ta bonne volonté
On aura une belle Municipalité
Pour accueillir amis et parenté
Où il fera bon demeurer
Ensemble on pourra être fiers
D'avoir vu à notre affaire**

**Nous on y voit au désordre
Voici notre mot d'ordre**

**L'EMBELLISSMENT, ON CONNAIT ÇA
L'ENVIRONNEMENT, ON PROTÈGE ÇA**

CASSE-CROÛTE COOP



Nouvelle horaire

Lundi et mardi de 16h00 à 19h00
Mercredi au dimanche de 11h00 à 19h00

Des tables à picnic seront à votre disposition pour manger sur place et les plats pour emporter sont toujours disponibles.

418-756-5555

CONSEIL D'ADMINISTRATION GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

Le Conseil d'administration du garage coop doit combler 2 postes d'administrateurs immédiatement. Les membres présents ont à cœur le développement de votre coopérative mais on besoin de gens pour les épauler, apporter de nouvelles idées et compléter le conseil. Si le conseil d'administration ne se complète pas, les membres de la coopérative devront envisager une autre option pour le Garage Coop. Laisser vos coordonnées au Casse-Croûte ou par téléphone au 418-756-5555.

OFFRE D'EMPLOI CASSE-CROÛTE

Nous sommes à la recherche d'une personne pour compléter notre équipe pour effectuer 16h semaine. Venez nous rencontrer sur place.

RAYON DE PARTAGE EN SANTÉ MENTALE



VOUS Y DÉCOUVRIREZ UN DÉFI à réaliser CHAQUE JOUR !

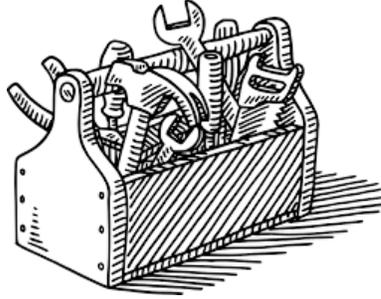


Rayon de Partage en santé mentale
C'est l'affaire de tous!
67, rue Desbiens, Amqui G5J 3P5
rayondepartage@globetrotter.net

NOUS sommes là avec VOUS !

418 629-5197

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION



Avant d'investir du temps et de l'argent dans des travaux de rénovation, il importe de consulter le service d'urbanisme de votre municipalité afin de vous informer sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation ou non pour réaliser vos travaux. Les formulaires sont disponibles à la municipalité.

Que ce soit pour modifier un escalier, remplacer des revêtements de plancher, des armoires de cuisine ou les appareils sanitaires de la salle de bain ou encore remplacer votre revêtement extérieur et vos fenêtres, certaines normes réglementaires à respecter peuvent s'appliquer. Certains types de travaux nécessitent le dépôt de documents qui sont nécessaires à l'obtention de votre certificat. Lors de votre demande, assurez-vous d'avoir en main tous les documents requis afin de réduire le délai d'obtention. Le formulaire permet dans certains cas, de réduire le temps d'obtention du permis en plus d'indiquer clairement la méthode afin d'acheminer une demande complète à votre inspecteur en bâtiment et environnement.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS



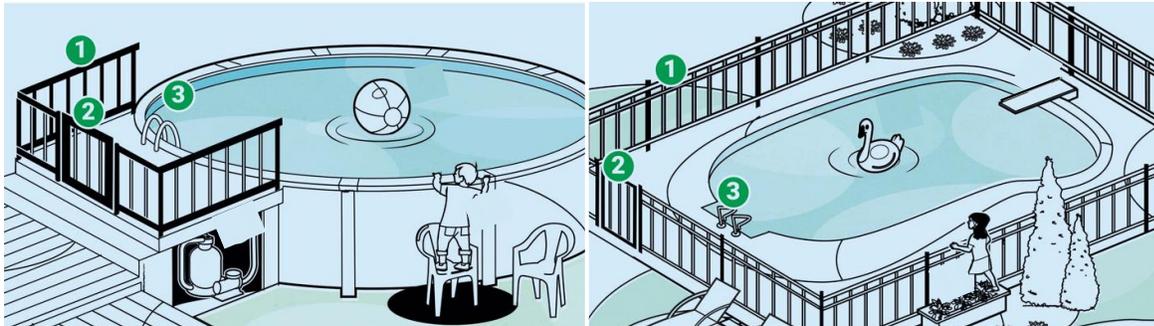
La loi P-38.002 du Gouvernement du Québec donne aux municipalités le pouvoir d'établir un règlement concernant les chiens.

Nous vous rappelons que le règlement municipal 04-99 spécifie que les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps et qu'ils doivent posséder une médaille que vous vous procurer au bureau municipal. Voir les règlements complets sur notre site internet.

PERMIS DE PISCINE

Avant d'acheter votre piscine, assurez-vous que votre projet est conforme aux normes contenues dans les règlements municipaux ainsi qu'au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Vous en possédez déjà une ? Est-elle conforme ?

Règles générales :



PISCINE HORS TERRE

PISCINE CREUSÉ

1. Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès d'une hauteur d'au moins 1,2 mètres (4p) **; (1.5 mètres (5p) dans certaines municipalités)
2. Porte avec système de fermeture installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
3. Échelle pour entrer et sortir de l'eau;

La surface de promenade d'une piscine doit être antidérapante. Cette promenade doit être d'une largeur minimale de 1 mètre.

Une piscine hors-terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin;

Une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin dans la partie profonde que si ce tremplin a une hauteur maximale d'un (1) mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint trois (3) mètres;

Une piscine utilisée après le coucher du soleil doit être munie d'un système d'éclairage permettant de voir le fond de la piscine en entier;

Une piscine doit être munie d'un système de filtration de l'eau assurant à celle-ci une clarté et une transparence permettant de voir dans le fond en entier. Le système doit être installé à plus de 1 mètre de la paroi de la piscine lorsque celui-ci n'est pas situé sous le deck ou dans un bâtiment ;



Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine l'enceinte doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE CAUSAPSCAL ET SAYABEC À PARTIR DU 9 ET 10 JUIN 2020

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Amqui, le 27 mai 2020. L'Écosite de La Matapédia annonce que l'écocentre de Causapschal ouvrira le mardi 9 juin 2020 et l'écocentre de Sayabec le mercredi 10 juin 2020. Ces écocentres seront ouverts en alternance 1 jour sur 2 et fermés les dimanches et lundis. L'écocentre d'Amqui demeure ouvert du mardi au samedi. Les heures d'ouverture sont de 9h00 à 17h00.

L'écocentre de Causapschal est situé dans le Chemin du Rang B à Causapschal et l'écocentre de Sayabec est situé au 14, route Rioux à Sayabec.

Les citoyens sont invités à trier leur voyage par matière avant de venir à l'écocentre afin de faciliter les opérations. Une pièce d'identité pourrait être demandée sur place ainsi qu'un formulaire de permis s'il y a lieu.

Source : Luc Massé, directeur général, Écosite de La Matapédia

FEUX INTERDITS, DÉCHETS ET VANDALISME DANS LA SEIGNEURIE DU LAC MATAPÉDIA

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**LA MRC DE LA MATAPÉDIA EN APPELLE À LA PRUDENCE
ET AU BON JUGEMENT DES UTILISATEURS**

Amqui, le 1er juin 2020. Avec l'arrivée du beau temps, les visiteurs se font plus nombreux sur le Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia. Malheureusement, la MRC de La Matapédia a été dans l'obligation d'intervenir sur le territoire pour éteindre d'urgence des feux de camp en période interdite et ramasser de nombreux déchets.

Effectivement, des utilisateurs ont laissé de nombreux déchets dans le parc régional. Plus tôt ce printemps, une personne a laissé clandestinement des meubles usagés dans le secteur d'Amqui, à l'entrée Est du parc régional. Récemment, c'est même une carcasse d'animal de ferme qui a été trouvée aux abords de la route Labrie et de nombreux amas de débris et de branchage. La MRC de La Matapédia rappelle que malgré le contexte de la COVID-19, les

organismes tels la Ressourcerie et l'écocentre d'Amqui sont maintenant ouverts pour permettre aux résidants de disposer des encombrants de façon sécuritaire et écologique. Des actes de vandalisme ont aussi été constatés au lac Caché. Il y a quelques jours, des personnes ont allumé un feu de camp près du belvédère de la Baie-de-Charlie. N'eut été de l'intervention d'un visiteur pour éteindre le début du brasier, l'incendie aurait pu prendre d'importantes proportions et causer un incendie majeur. L'indice de feu de la SOPFEU était élevé au moment de l'événement. Quelques jours plus tard au même endroit, le service de protection incendie de la MRC est intervenu après qu'un autre feu ait été allumé. Malgré les avertissements, les pompiers ont dû se rendre à nouveau à l'endroit quelques heures plus tard pour éteindre un début d'incendie.

Le service de protection incendie de la MRC ainsi que la municipalité de Sayabec entendent surveiller le secteur fréquemment pour faire respecter les interdictions en vigueur et s'assurer de protéger le territoire. « Nous ferons des visites plus régulières dans le secteur. On demande aussi l'aide de chacun afin de sensibiliser les utilisateurs aux dangers que comporte les feux à ciel ouvert en période d'interdiction et, s'il le faut, de dénoncer des situations dangereuses », précise M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie de la MRC de La Matapédia.

Quant au service d'aménagement de la MRC, qui est responsable de l'entretien et de la mise en valeur de la Seigneurie du lac Matapédia, on en appelle au bon jugement des utilisateurs. « La Seigneurie du lac Matapédia est un territoire situé aux abords du majestueux lac Matapédia. Chaque année, la MRC s'assure de son entretien afin qu'il soit attrayant, autant pour les visiteurs que la population matapédienne. Nous demandons donc à tous d'appuyer nos efforts en adoptant des comportements pour préserver la qualité du parc », conclut M. Gilles Boulianne, technicien en aménagement à la MRC, et qui coordonne les activités d'entretien du parc.

Source : Joël Tremblay, secrétaire MRC de la Matapédia

Entrevue : Gilles Boulianne, technicien en aménagement MRC de la Matapédia

LE COIN DÉTENTE

Niveau 2

		4	7	9			3	
7		2						
	9			5			8	
5					7	8		
	2	6				1	7	
		8	1					5
	6			8			5	
						9	8	
	3			4	5	6		

Niveau 3

		5	3		9	7		
3	7						2	1
6				2				3
	5			6			7	
			7		2			
	1			3			4	
4				5				7
5	8						3	4
			7	6		4	8	

Niveau 2

		4	3		5	9		
				6				
3			1		7			6
9		6				2		4
	3			2			8	
8		2				1		3
2			6		9			1
				3				
		1	2		8	5		

Niveau 11

2		1			3			9
	4			1	7			3
				6				4
8							7	4
	2				5			1
	9	5						3
6						1		
	5				2	7		6
1				5			8	2